

Compte-rendu : Groupe de travail n°1 « Valorisation » Concertation Etangs et marais des salins de Camargue

Le Mardi 12 avril 2022

Présents	
Pierre Raviol – Elu Ville d’Arles – Président du SYMADREM	Stéphane Mailis – Représentant CE de chasse de la Compagnie des salins du Midi
Eva Cardini – Elue Ville Arles	Fabrice Trinh – association Constantin
Christiane Hemery – association les Conteuses de Pays	Patrick Castellani – Association Protection Salin Camargue Nicolas Xelourace – Association Protection Salin Camargue
Christophe Mailis – Conventionné circuit pédestre	Myriam Yonnet – Présidente association Hubert Yonnet
Jacques Mailhan – Chambre agriculture 13 et manadier	Aurélie Janicky – Ecole kitesurf Lilikite
Lydie Catala – PNR de Camargue Sylvain Ceyte – PNR de Camargue	Emmanuel Dollet - CPIE Rhône – Pays d’Arles Liséa Donadille - CPIE Rhône – Pays d’Arles Quentin Jeantet - CPIE Rhône – Pays d’Arles Flore Liron - CPIE Rhône – Pays d’Arles

Introduction

Le CPIE Rhône-Pays d’Arles indique que la séance actuelle a pour objectif d’identifier les potentiels de valorisation du site des EMSC en partant des enjeux partagés et discutés en plénière lors de la séance du 3 mars 2022 à la Bélugue.

Rappel des enjeux sur lesquels s’appuie la séance :

Les enjeux liés aux paysages et au patrimoine historique (cf. CR Atelier « Enjeux » 3 mars 2022)

Une partie des enjeux socio-économiques, sur le site et sa périphérie :

- Présence d’activités compatibles voire contribuant à la conservation de la biodiversité et des paysages (agro-pastorale, cynégétique, pêche, découverte touristique).
- Développement socio-économique du territoire, en particulier Salin-de-Giraud en cohérence avec les objectifs de préservation de la biodiversité et des paysages (ex: tourisme respectueux de l’environnement avec fréquentation maîtrisée).

Une partie des enjeux des enjeux de valorisation, de transfert et de pédagogie :

- La contribution/l’implication des acteurs et usagers du territoire dans la préservation du site des EMSC,
- L’accueil pédagogique des publics scolaires sur le site des EMSC,
- La création d’outils de valorisation traitant des usages et de la gestion réalisée sur le site des EMSC,
- Le transfert des connaissances scientifiques vers la population locale,
- Le transfert des connaissances (observation, histoire, fonctionnement) des acteurs et usagers du territoire vers les gestionnaires,

Ouvrir le site / s'adapter au changement

Les acteurs ont débuté la séance en affirmant leur volonté de maintenir ce site ouvert pour les usagers et le grand public. Il est important pour eux que les EMSC restent accessibles.

Les enquêtés déclarent également leur peur de voir ce site submergé : il est donc important de considérer la valorisation du site selon des échelles de temps court/moyen/long terme en tenant compte de cette variable.

Le SYMADREM précise que la digue à la mer va être réhaussée mais qu'aucuns travaux ne sera fait sur la digue de Véran. L'échéance des travaux dépendra de la signature du Plan Rhône (le SYMADREM espère débuter les travaux en 2025). Il souligne également que la nouvelle digue ne pourra pas être utilisée pour la circulation, mais qu'une piste dédiée à la circulation (vélos, chevaux) sera aménagée en contrebas de la digue.

Le PNRC indique que le domaine de la Palissade, même si la problématique de la submersion est différente, est aussi soumis à des submersions (par le Rhône). Ce domaine propose cependant des activités centrées sur le tourisme. Les activités sont extensives (sur 7 ou 8 mois/an) et les installations sont pensées pour résister à la submersion.

Enfin, une partie des enquêtés rappellent que le site des EMSC est un domaine public et qu'il est donc un bien commun pour le territoire. Une partie mentionne que lorsque ces terrains étaient davantage accessibles (durant l'exploitation de la CSME) les saliniers ont toujours respecté ces lieux et que les habitants de Salin de Giraud sont des « habitants sans droit ni titre ».

Qu'est-ce qu'il est intéressant de valoriser ?

1 – Valorisation socio-économique

A partir des enjeux, les acteurs rapportent que le tourisme n'est pas le seul domaine pour lequel il faut penser la valorisation (bien qu'il fasse partie des domaines phares qui nécessitent d'être développés). Ils ont souhaité aborder plus largement cette interrogation en se questionnant sur « la valeur » du site. Ils ont donc réfléchi à plusieurs activités qui pourraient être développées sur le site (à condition du respect des objectifs de préservation de la biodiversité) :

Culture

- La culture de salicorne
- L'aquaculture (zone d'alevinage) (mais trop difficile selon plusieurs enquêtés car nécessite un parcellement)
- La culture de la soude, l'un des agriculteurs du Pays d'Arles est accompagné par le PETR pour développer cette voie

Energie

- L'implantation de panneaux solaires

Le projet de centrale osmotique a été abordé (elle est prévue sur le Rhône).

La recherche scientifique

- Le développement de laboratoire de recherche qui puisse s'appuyer sur les EMSC (suivi du changement climatique, de la biodiversité...)

2 – Valorisation en lien avec le tourisme

En ce qui concerne la valorisation pour les habitants et le tourisme :

Tourisme

- Le pécaturisme avec la possibilité de proposer des formations à des saliniers pour qu'ils puissent accompagner les touristes à des sorties pêches sur le site
- La création d'un pôle de guides pour encadrer la pêche sur l'étang de Beauduc (le besoin de réglementer la pêche sur l'étang de Beauduc est largement partagé par les acteurs)

Culture locale en lien avec le patrimoine bâti

Valorisation du Mas de la Belugue (proposition de l'association pour la mémoire d'Hubert Yonnet) avec des soirées conférences (intervention de scientifiques, de saliniers, de personnalités locales). Possibilité de faire un travail avec les écoles locales pour découvrir la culture camarguaise. Il est aussi important pour les participants de montrer les activités traditionnelles en lien avec la manade (élevage chevaux, taureaux, système hydraulique...). Il a été précisé que de nombreuses contraintes existent pour le moment sur la possibilité d'animation au Mas de la Belugue, à l'heure actuelle l'association d'Hubert Yonnet n'a pas pu mettre en place son projet. La nouvelle convention avec la Manade Yonnet est en attente de signature.

Valorisation du patrimoine bâti (Moulin de Tourvieille, Machine du Rascaillan...) et Phare de Beauduc (il a été spécifié qu'il n'appartenait pas au Conservatoire du littoral). Le bâtiment attenant au phare pourrait permettre (s'il était en partie réhabilité) d'accueillir des scientifiques (mais coût de travaux onéreux).

Les chemins et pistes cyclables

Il est demandé de valoriser le tracé d'une des pistes cyclables (tracé vert sur la carte, voir page suivante) qui passe par la Machine du Rascaillan pour aller jusqu'à la mer. Les participants indiquent pour une partie que le tracé désigné ne passe pas par le domaine de la CMSE (mais cela reste à vérifier). Ils souhaiteraient que des panneaux indiquent clairement la piste.

Les participants ont débattu entre eux de la dangerosité de certaines pistes. Il est important pour eux que la piste soit sécurisée et qu'elle soit bien balisée. Il a aussi été mentionné que l'afflux touristique sur les EMSC était régulé « naturellement » par le nombre d'hébergements disponibles et la localisation du site (assez éloigné de grandes villes, piste difficile à emprunter).

Certains ont également évoqué la possibilité d'imaginer une valorisation du site le long de la digue à la mer.

Usages – pratiques professionnelles

Les enquêtés ont aussi souhaité valoriser les usages : la pêche de telline, la chasse, la pêche... qui pour eux appartient au patrimoine du site. Il a aussi été question de valoriser le Fangassier à travers plusieurs regards : exploitation de sel, pratique historique, colonie de flamant rose...

Le kite-surf, pratique plus récente, mérite aussi selon certains d'être valorisé sur le site.

Pour qui valoriser ?

Les participants se sont interrogés sur le sens de la valorisation selon le public. Ils ont listé plusieurs publics différents qui n'engagent pas les mêmes idées selon si la valorisation touche les saliniers, les habitants des communes voisines, les scolaires, les touristes.

La séance n'a pas permis d'approfondir le lien à faire avec les scolaires même si c'est un souhait émis par une partie des enquêtés.

Variables et limites

Au travers des échanges, les acteurs ont évoqué plusieurs variables et limites qu'il sera nécessaire de prendre en compte pour l'élaboration de futures actions :

- Augmentation de la fréquentation touristique du site
- Risque de submersion marine (partie sud de la digue à la mer)
- Variation du climat et de la météo (davantage de vent de l'ouest et du sud-est que le mistral)
- Accès et réglementation
- Accès à certaines zones dangereuses (présence de taureaux sur la zone Belugue)
- Respect des périodes de nidifications / respect des périodes de chasse
- Budget

Conclusion

Les acteurs présents s'accordent sur l'idée que le site des EMSC permet une diversité d'usages très large qu'il est nécessaire de valoriser. Ils se questionnent sur ce qu'il est possible de faire en termes d'aménagement en fonction de la protection du site.

Au-delà de la valorisation du patrimoine, les enquêtés souhaitent également travailler sur la valorisation socio-économique du site en lien avec le village de Salin de Giraud.



Eléments de valorisation des Etangs et marais des salins de Camargue

Légende

- - - Parcours à vélo à baliser
- Bati
- Mas de la Belugue (grand potentiel de valorisation)
- Zone de kitesurf à valoriser
- Cantonnement de pêche